

[Text]

Ce projet prend appui sur l'esprit de coopération et de concertation qui façonne le Canada depuis la Confédération. Les propositions fédérales prévoient des mécanismes supplémentaires qui favoriseront une meilleure coopération fédérale-provinciale sans compromettre l'autorité fédérale dans le domaine de l'environnement. Le gouvernement fédéral pourra ainsi collaborer avec les provinces pour différentes choses. Entre autres, on pourrait collaborer davantage, comme on le fait en ce moment, pour établir des normes et des objectifs nationaux sur la qualité de l'environnement, et pour harmoniser les procédures, les programmes et les politiques touchant l'environnement, puisqu'on le fait déjà. En outre, elles permettront au gouvernement canadien de jouer un rôle de premier plan dans la gestion des dossiers environnementaux d'intérêt multilatéral, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, et de négocier des traités et des accords internationaux sur l'environnement au nom du Canada en ayant confiance de pouvoir par la suite honorer ces engagements.

Je suis heureux de voir que le débat amorcé porte sur l'à-propos et les avantages des modifications et non sur la protection du statu quo, que ce soit dans le domaine de l'environnement ou ailleurs.

J'estime important que la Constitution soit représentative des Canadiens et de leur expérience. De fait, il est important de nous rappeler qu'une constitution, c'est d'abord et avant tout un miroir. On oublie cela. Je vous le souligne, monsieur le président, parce que vous allez être confrontés à ce problème-là. On a trop tendance à être d'abord obsédé par le langage juridique et à entreprendre ensuite le débat autour des valeurs, alors qu'on devrait commencer par le début.

Pendant l'épisode de Meech, pour vous offrir une autre perspective, certains ont prétendu qu'on ne pouvait pas faire telle chose ou telle chose parce que cela ne respectait pas les grands principes du fédéralisme. Je dois vous dire que je suis un peu réticent face à une approche comme celle-là. Lorsqu'on construit des constitutions, lorsqu'on les bâtit ou qu'on les refait, on ne les refait pas pour *fit* tout cela dans un cadre constitutionnel, pour employer une expression qui est populaire chez nous. Ce n'est pas le pays qui doit entrer dans le cadre constitutionnel. C'est l'inverse. On doit construire nos échelles de valeurs et ensuite bâtir un cadre constitutionnel autour de ce que représente pour nous notre pays. Il est important de ne pas perdre cela de vue.

Dans l'élaboration de notre Constitution comme dans le façonnement de notre avenir environnemental, tout dépend de la mesure dans laquelle nous partageons les mêmes objectifs et la même vision. Le processus constitutionnel dans lequel le pays est engagé évaluera les limites de nos valeurs communes. Comme les députés autour de cette table le savent probablement mieux que quiconque, il mettra à l'épreuve notre patience, notre tolérance, l'équité et notre sentiment de justice.

Bâtir un pays nouveau et meilleur, tant sur le plan constitutionnel qu'au niveau environnemental, est une opération à laquelle, selon moi, la vaste majorité des Canadiens veulent participer ensemble.

[Translation]

The package builds on the spirit of cooperation and coordination that has been instrumental in shaping Canada since Confederation. It includes additional mechanisms for greater federal-provincial cooperation without compromising federal authority for environmental matters. It will allow Ottawa, in concert with the provinces to do a number of things. Among others, we could have more cooperation, as we do at this time to establish national standards and objectives for environmental quality, and to harmonize environmental procedures, programs and policies dealing with the environment, as we already do. Further, this would allow the Government of Canada to play a leading role in the management of transboundary environmental issues, both within Canada and internationally, and to negotiate international environmental treaties and agreements on behalf of Canada with the confidence our commitments can be fulfilled.

I am pleased that the emerging debate has been over opportunity and benefit, not over protecting the status quo, environmental or other.

I believe it is important that Canadians see themselves and their experiences in their Constitution. In fact, we should remember that a Constitution is first and foremost a mirror. We tend to forget that. I stress this point, Mr. Chairman, because you will be faced with that problem. We have a tendency to be overly concerned with the legal wording and how the debate on values come later, and we should in fact start with the beginning.

Looking at things from another perspective, during the Meech episode, some people insisted that it was not possible to do certain things because it was not in accordance with the great principles of federalism. I have to say that I am a little bit reluctant to accept such views. In developing constitutions, in shaping or reshaping them, one should not try to fit everything into a constitutional frame, as we say. It is not the country that should fit into the Constitutional framework, but the opposite. We should start first by establishing our own values and then build a Constitutional framework around what that values mean for our country. It is important that we bear that in mind.

In shaping our Constitution as in shaping our environmental future, we are limited only by the extent to which we share common objectives and a common vision. The Constitutional process in which we are now engaged as a nation will test the limits of our commonality. As all the members around this table probably know better than anyone else, it will also test our patience, our tolerance, our equity and our fairness.

The process of building a new and better Canada, both constitutionally and environmentally, is one which, I believe, the great majority of Canadians want to participate in together.